BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 815

74 – HAUTE-SAVOIE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY

Ventes et cessions

605 620 251 RCS Annecy.
FRAVIDEC.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 150000.00 EUR.
Adresse : 12, Chemin De la Curzeille, 74300 Cluses.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : FRAVIDEC Société par actions simplifiée au capital de 150 000 euros, Siège social : 12 Chemin de la Curzeille 74300 CLUSES, 605 620 251 RCS ANNECY. Avis de projet d'apport partiel d'actif d'une branche autonome et complète d'activité. La société FRAVIDEC, Société par actions simplifiée au capital de 150 000 euros, dont le siège social est 12 Chemin de la Curzeille, 74300 CLUSES, immatriculée sous le numéro 605 620 251 RCS ANNECY, représentée par Monsieur Christian PHELIPOT, Président, a décidé de faire apport à la société FRAVIDEC Industries, Société par Actions Simplifiée dont le siège social est sis 12 Chemin de la Curzeille 74300 CLUSES, en cours de formation et dont l'associée unique sera la Société FRAVIDEC, de la branche autonome et complète d'activité de décolletage et mécanique de précision sise et exploitée 12 Chemin de la Curzeille, 74300 CLUSES, pour laquelle elle est immatriculée sous le numéro 605 620 251 RCS ANNECY, pour une valeur nette de 560 033 euros, et dont elle est propriétaire. Cet apport est soumis au régime juridique des scissions (Article L236-23 et L 236-24 du Code de Commerce) et au régime fiscal de faveur prévu à l'article 210 B du Code Général des Impôts. Les comptes servant de base aux opérations d'apport partiel d'actifs sont un bilan comptable arrêté au 31 décembre 2024 de la société FRAVIDEC. Les éléments d'actif et de passif sont apportés pour leur valeur nette comptable au 31 décembre 2024. L'évaluation faite sur la base desdites valeurs nettes comptables aboutit à une valeur des éléments d'actif apportés égale à 1 187 634 euros et des éléments de passif pris en charge égale à 627 601 euros, soit un actif net apporté égal à 560 033 euros. Un rapport du commissaire aux apport a été établi le 24 septembre 2025 par le Cabinet AUDIRALP. En rémunération de l'apport net de 560 033 euros, outre le versement en numéraire d'une somme de 67 euros, soit 560 100 euros au total, la société FRAVIDEC se verra attribuer 56 010 actions de 10 euros chacune de la société FRAVIDEC Industries. La société FRAVIDEC Industries sera propriétaire et prendra possession des biens et droits à elle apportés, à titre d'apport partiel d'actif d'une branche autonome et complète d'activité à compter du jour de la réalisation définitive dudit apport, soit à l'issue du délai de 30 jours suivant le dépôt au Greffe du projet de traité d'apport partiel d'actif et de l'insertion d'un avis au BODACC et après la signature des statuts constitutifs de la société FRAVIDEC Industries qui devra intervenir au plus tard le 20 novembre 2025. A la date de réalisation de l'apport partiel d'actif, la société bénéficiaire sera

subrogée purement et simplement d'une façon générale dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers se rapportant aux biens apportés au lieu et place de la société apporteuse. La société FRAVIDEC sera solidairement tenue avec la société FRAVIDEC Industries des dettes transférées au titre de la branche d'activité apportée. Les créanciers de la société FRAVIDEC et dont la créance est antérieure au présent avis pourront former opposition dans les conditions et délais légaux au greffe du tribunal de commerce d'ANNECY étant précisé que cette opposition n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite de l'opération d'apport. Le projet d'apport partiel d'actif signé en date des 25 et 26 septembre 2025 a fait l'objet d'un dépôt au greffe du tribunal de commerce d'ANNECY le 2 octobre 2025 au nom de la société FRAVIDEC. Pour avis..

